

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du vendredi 26 avril 2024 à 18h15

Présidence : M. Patrice VERGRIETE
Secrétaire de Séance : Rémy BECUWE
Nombre de conseillers en exercice : 60
Date de convocation de séance : 19 avril 2024

Urbanisme réglementaire et politique de la ville

Approbation de la 1ère modification de droit commun du PLUI HD.

Monsieur Bertrand RINGOT

Expose aux membres du Conseil que, par arrêté en date du 23 mai 2023, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) a engagé la procédure de modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements (PLUIHD).

Par arrêté en date du 12 janvier 2024, la CUD a fixé les modalités de l'enquête publique nécessaire au projet qui s'est déroulée du 29 janvier 2023 au 12 février 2024 inclus.

Le dossier a été mis à enquête publique sur le site internet dédié de la Communauté Urbaine de Dunkerque (www.communaute-urbaine-dunkerque.fr), ainsi que sur le site dédié (registre dématérialisé) à l'adresse suivante : <https://participation.proxiterritoires.fr/modification-plui-hd> pendant la durée susvisée.

La modification du PLUIHD n'étant pas soumise à évaluation environnementale, la durée de l'enquête publique est portée à 15 jours, conformément à l'article L 123-9 du code de l'environnement.

Le public a pu déposer ses observations et soumettre ses propositions par voie électronique directement sur le site internet. Il pouvait également demander toute information complémentaire.

Durant cette même période, chacun a pu s'exprimer sur un registre écrit ouvert au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi qu'en mairies d'ARMBOUTS-CAPPEL, de BOURBOURG, de DUNKERQUE, de FORT- MARDYCK, de CAPPELLE-LA-GRANDE, de CRAYWICK, de GRAVELINES, de LOON-PLAGE, de SPYCKER, de ZUYDCOOTE.

Considérant que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, figurant en annexe, ne remettent pas en cause le projet tel qu'envisagé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L 153-45 à 154-48 qui régissent la procédure de modification simplifiée du PLU ;

Vu la délibération du 20 décembre 2023 arrêtant le bilan de la concertation préalable du PLUIHD ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2023 décidant d'engager la procédure de modification de droit commun du PLUIHD ;

Vu l'avis conforme de la MRAE en date du 14 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 16 janvier 2024 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis de la commission "Aménagement du territoire et transition écologique".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat

Déplacements.

La présente délibération sera transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat et affichée pendant un mois au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi que dans toutes les mairies des communes membres de la CUD. Elle fera l'objet d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

Le PLUIHD modifié sera mis à disposition au siège de la CUD. Il sera également consultable sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque et le Géoportail de l'Etat.

Fait et délibéré à Dunkerque, le 26 avril 2024

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation

Présents :

M. Patrice VERGRIETE, **Président**

Mme Martine ARLABOSSE, **Vice-Présidentes**

M. Sony CLINQUART, M. Julien GOKEL, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL, **Vice-Présidents**

Mme Delphine CASTELLI, Mme Nathalie DESMAZIERES, Mme Marjorie ELOY, Mme Delphine MARSCHAL, Mme Leïla NAIDJI, Mme Virginie VARLET, **Conseillères Communautaires Déléguées**

M. Benoit CUVILLIER, M. Jean-Luc DAR COURT, M. Franck GONSSE, M. Laurent NOTEBAERT, M. Jean-Pierre VANDAELE, **Conseillers Communautaires Délégués**

Mme Danièle BELE-FOUQUART, Mme Sylvaine BRUNET, Mme Zoé CARRE , Mme Pierrette CUVELIER, Mme Karine FAMCHON, Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Patricia LESCIEUX, Mme Elisabeth LONGUET, Mme Mélanie LOURÉ, Mme Catherine SERET, Mme Séverine WICKE, **Conseillères Communautaires**

M. Rémy BECUWE, M. Jean BODART, M. Yohann DUVAL, M. Gilles FERYN, M. Gérard GOURVIL, M. Davy LEMAIRE, M. Sylvain MAZZA, M. Claude NICOLET, M. Frédéric VANHILLE, **Conseillers Communautaires**

Absent(s) excusé(s) :

M. Eric BOCQUILLON, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Jean-Christophe PLAQUET.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir :

Mme Sophie AGNERAY à M. Julien GOKEL, M. David BAILLEUL à M. Bertrand RINGOT, Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART à Mme Leïla NAIDJI, Mme Claudine BARBIER à M. Laurent NOTEBAERT, M. Grégory BARTHOLOMEUS à M. Rémy BECUWE, M. Martial BEYAERT à M. Benoit CUVILLIER, M. Didier BYKOFF à Mme Patricia LESCIEUX, Mme Fabienne CASTEL à M. Davy LEMAIRE, M. Pierre DESMADRILLE à M. Jean-Luc DAR COURT, M. Eric DUBOIS à Mme Mélanie LOURÉ, Mme Régine FERMON à Mme Delphine MARSCHAL, M. Eric GENS à Mme Martine ARLABOSSE, Mme Christine GILLOOTS à M. Sony CLINQUART, Mme Sylvie GUILLET à Mme Zoé CARRE , M. Jean-François MONTAGNE à M. Patrice VERGRIETE, Mme Maude ODOU à M. Jean-Pierre VANDAELE, M. Michel PESCH à M. Jean BODART, Mme Michèle PINEL-HATTAB à M. Sylvain MAZZA, M. Alain SIMON à Mme Virginie VARLET, Mme Florence VANHILLE à Mme Marjorie ELOY.